

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba (ETHIOPIE) P. O. Box 3243 Téléphone 5517 700 Fax : 551 78 44
Website : www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF
Treizième session ordinaire
24 – 28 Juin 2008
Sharm El Sheikh (EGYPTE)

EX.CL/407(XIII)b

**RAPPORT DU SOUS-COMITE SUR LA
REFORME DES STRUCTURES RELATIF A LA
STRUCTURE DE LA COMMISSION**

**RAPPORT DU SOUS-COMITE SUR LA REFORME DES
STRUCTURES RELATIF A LA STRUCTURE DE LA COMMISSION**

**RESUME DES CONCLUSIONS DES REUNIONS TENUES
LE MARDI 6 MAI ET LE VENDREDI 6 JUIN 2008**

1. PARTICIPATION

a. Réunion du 6 mai 2008

MEMBRES DU BUREAU

- | | | |
|----|------------|---------------------------------|
| a. | Mozambique | Président |
| b. | Soudan | 1 ^{er} Vice président |
| c. | Sénégal | 3 ^{ème} Vice président |
| d. | Libye | Rapporteur |

AUTRES MEMBRES DU SOUS-COMITE

Algérie, Swaziland, Zimbabwe, Bénin, Burkina Faso,
Ethiopie, Nigeria, Kenya et Guinée Equatoriale.

b. Réunion du 06 Juin 2008

MEMBRES DU BUREAU

- | | | |
|----|------------|---------------------------------|
| a. | Mozambique | Président |
| b. | Soudan | 1 ^{er} Vice président |
| c. | Sénégal | 3 ^{ème} Vice président |
| d. | Libye | Rapporteur |

AUTRES MEMBRES DU SOUS-COMITE

Algérie, Swaziland, Zimbabwe, Bénin, Burkina Faso,
Burundi, Ethiopie, Nigeria, Kenya et Guinée Equatoriale

2. INTRODUCTION

1. Le Président du Sous-comité a souhaité la bienvenue aux membres présents et les a remerciés pour leur soutien. Il a confirmé le quorum et la réunion a procédé à l'examen du projet d'ordre du jour suivant :

3. PROJET D'ORDRE DU JOUR

3.1. Adoption de l'ordre du jour

- 3.2. Examen des demandes d'ajustement de la structure (Maputo/ajusté, Partie C Volume III)
- 3.3. Questions diverses

4. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 2. Le Président a présenté le projet d'ordre du jour et la réunion l'a adopté tel quel.

5. **ETUDE DES PROPOSITIONS D'AJUSTEMENT A LA STRUCTURE (PART C VOLUME III):**

5.01. **SEPARATION DES FONCTIONS DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION DANS CERTAINS BUREAUX REGIONAUX ET DE REPRESENTATION**

- 3. La Commission a demandé que les postes suivants soient ajoutés à la structure des Bureaux de la Commission de l'Union africaine à **Nairobi, Banjul, Genève, Bruxelles** et **Lagos**:

Banjul:

1 poste de fonctionnaire chargé des ressources humaines	P2
1 poste d'Assistant des finances	GSA5

Nairobi:

1 poste de Fonctionnaire chargé des ressources humaines	P2
1 poste d'Assistant de finances	GSA5

Genève:

1 poste d'Assistant Admin/Finance	GSA5
-----------------------------------	------

Bruxelles:

1 poste d'Assistant Admin/Finance	GSA5
-----------------------------------	------

Lagos:

1 poste d'Assistant Admin/Finance	GSA5
-----------------------------------	------

(i) **JUSTIFICATIONS**

- 4. La Commission a fourni les justifications suivantes concernant la demande de séparation des fonctions de l'Administration et des Finances dans les Bureaux régionaux et de représentation mentionnés ci-dessus:

- a. Les Finances et l'Administration sont deux fonctions séparées mais interdépendantes et qui doivent être séparées pour une plus grande efficacité. La fusion des deux fonctions dans certains de nos Bureaux régionaux et de représentation est source de conflits de responsabilités et de chevauchement des fonctions et partant de mauvaise gestion et d'inefficacité.

- b. Le règlement financier de la Commission de l'Union africaine approuvé sépare les fonctions de l'Administration (y compris les achats) de celles des Finances et de la comptabilité. Il s'agit là d'une bonne pratique dans la gestion moderne que la Commission de l'Union africaine doit avoir sur papier mais doit également mettre en pratique.
- c. Les rapports d'audit (tant internes qu'externes) sur certains de nos bureaux régionaux et de représentation révèlent des irrégularités et des chevauchements importants du fait de la non séparation des fonctions de l'Administration et des Finances. Sur le terrain, le fonctionnaire qui prend les mesures administratives et interprète ou applique le règlement financier est également celui qui tient les fonds et les comptes. La situation est anormale et est source de conflits et d'abus.
- d. Les opérations et les activités de ces Bureaux régionaux et de représentation se sont considérablement développés au fil des ans. C'est dire que le volume de travail qui résulte de la fusion de ces deux fonctions est beaucoup trop important pour être exécuté par une seule personne.

(ii) DECISION:

5. Le Sous-comité a convenu, à la majorité, de recommander pour approbation tous les sept (7) postes demandés pour séparer les fonctions de l'Administration et celles des Finances à Banjul, Nairobi, Genève, Bruxelles, et Lagos. En recommandant l'approbation de cette requête, le Sous-comité a demandé à la Commission de s'assurer que lors de la mise en œuvre, ces postes supplémentaires soient harmonisés avec la nouvelle structure qui a été recommandée pour adoption en janvier 2008 pour éviter le double emploi. Cela concerne particulièrement les demandes pour Banjul et Nairobi.

5.02 LE PERSONNEL DE MAISON POUR LES RESPONSABLES DES BUREAUX DE REPRESENTATION EN EUROPE ET AUX ETATS-UNIS ET LE RESPONSABLE DE LA CADHP A BANJUL.

6. La Commission a soumis, pour approbation, une demande de création de deux (2) postes de personnel de maison pour les responsables des Bureaux de représentation de l'UA à **Washington, New York, Bruxelles et Genève** ainsi que pour le responsable de la **CADHP à Banjul**.

(i) JUSTIFICATIONS

7. La Commission a fourni la justification suivante pour la demande de création de deux postes de personnel de maison pour les chefs des Bureaux de l'UA à Washington, New York, Genève, Bruxelles et Banjul:

“Les Chefs de Délégations représentant l'UA en Europe et aux USA sont confrontés à de sérieuses contraintes dans la gestion de leurs affaires domestiques du fait des difficultés liées à l'embauche de domestiques privés

dans ces pays. Avec les rémunérations de la Commission de l'UA, le salaire d'un domestique est prohibitif pour nos chefs de délégation en Europe et aux Etats-Unis. En conséquence, les chefs des missions de l'UA dans ces pays doivent choisir de ne pas avoir de domestique ou de payer des sommes exorbitantes pour des services ponctuels. Les responsables de ces Bureaux sont ainsi très désavantagés par rapport à leurs homologues dans le reste du monde, en ce qui concerne les revenus réels et les conditions de vie.

Pour être cohérent et puisque la Commission à Banjul a le même statut que les autres Bureaux et que son Secrétaire a le même rang que les chefs de délégations, il est demandé que deux postes de personnel de maison soient créés aussi pour le chef de la CADHP.

(ii) DECISION:

8. Le Sous-comité a convenu à la majorité de ne pas approuver la demande de création des postes de personnel de maison pour les chefs des missions de l'UA à Washington, New York, Bruxelles, Genève et Banjul. En rejetant cette requête, le Sous-comité a exprimé ses préoccupations en ce qui concerne les coûts de ce service, qui, de l'avis de beaucoup de membres, pourraient être réduits en recourant à d'autres solutions.

9. Le Sous-comité a levé la séance à 11H45 le vendredi 6 juin 2008.

2008

Rapport du Sous-comite sur la Reforme des Structures Relatif a la Structure de la Commission

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3085>

Downloaded from African Union Common Repository